

AR Prefecture

005-210500237-20191113-20191113148-DE
Reçu le 19/11/2019
Publié le 19/11/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2019**

N° DEL 2019.11.13/148

Thème : TRAVAUX 1

**Objet : Réalisation
d'une microcentrale
hydroélectrique sur le
réseau d'eaux pluviales
de la commune en
sortie de bassin de
rétention secteur
Colaud (ZAC cœur de
ville) - Plan de
financement**

Convocation :

Date : 05/11/2019

Affichage : 05/11/2019

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de
suffrages
exprimés : 30

Le **mercredi 13 novembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;

Absents excusés :

BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR Prefecture

005-210500237-20191113-20191113148-DE
Reçu le 19/11/2019
Publié le 19/11/2019

Rapporteur : CIUPPA Marcel

Vu la délibération n°2019.05.15/079 relative à la convention d'expérimentation pour le suivi d'une pico-turbine sur le réseau d'eaux pluviales de la ville de Briançon entre la SPL Eau Services Haute Durance, la commune de Briançon et Save Innovations ;

Vu la délibération n°2019.07.03/109 relative à la réalisation d'une microcentrale hydroélectrique raccordée au réseau d'eaux pluviales de la commune ;

Vu le coût de l'opération s'élevant à 67 326,00 € HT décomposé comme suit :

- 40 326,00 € : Terrassement, génie civil et VRD
- 27 000,00 € : Matériels (turbine, débitmètre, sondes capteurs et armoire de commande)

Considérant le refus de la fondation VALOREM de financer le projet ;

Considérant l'avis défavorable du groupe d'acteurs locaux (GAL) chargé d'attribuer les fonds LEADER,

Il est envisagé de solliciter l'aide du département sur cette opération.

Le plan de financement est désormais le suivant :

Aides publiques :

Région (31%)	21 000,00 €
Département (23 %)	15 700,00 €
Autofinancement (46 % réparti entre la commune et ESHD suivant la convention d'expérimentation)	30 626,00 €
TOTAL	67 326,00 € HT

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider le plan de financement actualisé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX 1 DEL 2019.11.13/148

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM
Signature numérique de Gérard FROMM
Le 21/11/2019 15:01:29